## C'est nouveau

## Pro**jets**

## L'âge, le conflit et la médiation

Pour avoir été pendant sept ans Médiateur de la FFSA, il me paraît moins délicat d'intervenir dans un litige entre un consommateur, l'assuré, et son prestataire de services, l'assureur, qu'entre deux personnes physiques en conflit. C'est pourquoi je n'ai pas accepté le rôle de médiateur qui me fut un jour proposé par une ancienne collaboratrice d'AXA en conflit avec ses enfants. Ces derniers lui refusaient l'accès à ses petits-enfants et elle en souffrait d'autant plus qu'elle ne parvenait pas à s'expliquer ce refus. Une médiation aurait peut-être mis fin à un tel conflit, pour autant que ses enfants l'acceptent. J'avais donc orienté ma collègue vers les médiateurs familiaux. Je connaissais leur pratique et leurs résultats face aux conflits les plus fréquents : mésentente conjugale, séparation, divorce. J'avais suivi les travaux de la Fenamef (Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux) qui ont abouti à la création du Diplôme d'Etat de Médiateur Familial. Mais je n'ai découvert que récemment, lors d'une journée d'étude organisée en 2012 par cette Fédération, la multiplicité des conflits intergénérationnels.

Avant d'en être l'effet, le défaut de communication est souvent la cause du conflit. Et lorsqu'il en est l'effet, il ne peut que l'aggraver. Comment se comprendre et chercher ensemble une issue acceptable lorsque les liens sont rompus ? Le premier travail du médiateur est donc de rétablir la communication, afin que les parties participent ensemble au diagnostic du conflit et à la recherche de sa solution. Les compétences du médiateur dans les domaines dont elles relèvent, le juridique, le social, l'économique, sans oublier la gérontologie, lui permettront souvent de la proposer, sans jamais l'imposer.

L'enjeu de la médiation familiale c'est souvent l'enfant. Dans bien des cas, c'est

MEDIATION **FAMILIALE** au service des **PERSONNES** ÂGÉES ET DE LEUR FAMILLE



pour lui qu'elle sera conseillée, prescrite. voire L'enieu de la médiation intergénérationnelle c'est la personne âgée mais ce sont aussi, dans la famille, ceux qu'on appelle les aidants. La maladie, le décès, la perte d'autonomie déstabilisent la famille,

mettent à l'épreuve les liens, réels ou présumés, entre ses membres, obligent les uns à prendre des décisions et les autres à les subir. Maintien à domicile ou départ en maison de retraite. Solitude ou cohabitation. Répartition de l'aide et des dépenses. Autant de choix imposés, autant de conflits latents qui vont d'abord couver dans un contexte de non-dit avant de bouleverser l'équilibre familial et d'engendrer souffrance, stress, voire maltraitance. Les premières expériences de médiation intergénérationnelle ont incité les médiateurs familiaux à s'engager sur ce terrain, aussi vaste que celui de la séparation et du divorce. Les travailleurs sociaux et les institutions compétentes les encouragent à promouvoir cette médiation intergénérationnelle, vent nécessaire pour faciliter la parole et l'écoute de la personne âgée et des aidants, le dialogue au sein de la famille, la prise de décision consensuelle.

Pierre Baudez

Pour en savoir plus:

Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux

11, rue Guyon de Guercheville - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint Clair cedex www.mediation-espaces-familiaux.org

MEDIATION AGE MÉDIATION

CONFLIT

## Ils nous ont quittés

Que leurs familles trouvent ici le témoignage de notre sympathie.

CONFLIT

Marie-Joseph Birba (Gouvieux) Geneviève Bize (Maisons-Alfort) Georges Boucher (Ploërmel) Claude Chachuat (Chambéry) Micheline Chevalier (Istres) Lucienne Goudaillier (Nice) Bernard Imbeau (Nanterre) David Kadoch (Colombes) Guy Mayaux (Nice) Maurice Mazure (Solliès Pont) Antoine Pagis (Allanche) Hélène Radutchenk (Champeaux) Germaine Sizorn (Paris) Guy Soret (Paris) Jean-Louis Vasnier (Neuilly Plaisance)

Les noms cités dans ce Carnet sont ceux des membres d'ARAXA dont nous avons appris le décès depuis la publication du dernier numéro de Projets.

